

Informations de base	
2013/2182(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Nouvelles techniques et ressources didactiques en libre accès Subject 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 3.50.15 Propriété intellectuelle, droits d'auteur 4.40.04 Enseignement supérieur, universités 4.40.06 Enseignants, formateurs, élèves, étudiants	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	IVAN Cătălin Sorin (S&D)	17/06/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZVER Milan (PPE) SCHAAKE Marietje (ALDE) TAVARES Rui (Verts/ALE) ZUBER Inês Cristina (GUE/NGL)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture	VASSILIOU Androulla	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2014	Vote en commission		
25/03/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0249/2014	Résumé
15/04/2014	Décision du Parlement	T7-0395/2014	Résumé
15/04/2014	Résultat du vote au parlement		
15/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2182(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/7/13734

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE524.493	11/12/2013	
Amendements déposés en commission		PE528.138	07/02/2014	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0249/2014	25/03/2014	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0395/2014	15/04/2014	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2014)470		25/09/2014	

Nouvelles techniques et ressources didactiques en libre accès

2013/2182(INI) - 15/04/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 544 voix pour, 41 contre et 4 abstentions, une résolution sur les nouvelles technologies et les ressources éducatives libres.

L'inadéquation des compétences - un défi majeur : en 2012, 15,8% des jeunes Européens ne travaillaient ni ne suivaient d'études ou de formation et risquaient donc de se voir exclus du marché du travail en raison du déséquilibre accru sur le plan des compétences.

Un système éducatif déficient numériquement pourrait constituer un frein au développement des connaissances et des compétences des apprenants. D'ici 2020, l'on s'attend à ce que **90% des emplois** nécessitent des compétences numériques. D'ici 2015, il y aura dans l'Union européenne jusqu'à **900.000 emplois vacants** liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) non pourvus.

Le Parlement a par ailleurs noté que 18% à 28% des étudiants de l'Union ont peu de possibilités d'accéder à l'internet et de l'utiliser, que ce soit à l'école ou à la maison; que 70% des enseignants de l'Union européenne souhaiteraient renforcer leurs compétences en matière de TIC; que 40% des Européens âgés de 16 à 74 ans ont des compétences limitées voire inexistantes en matière de TIC.

Dans ce contexte, les ressources éducatives libres (REL) pourraient jouer **un rôle crucial afin de faciliter l'apprentissage tout au long de la vie** et de permettre l'amélioration de la qualité du contenu et de la répartition des prestataires d'enseignement formels et informels.

Nécessité d'un cadre européen : le 25 septembre 2013, la Commission a publié une [Communication](#) intitulée «Ouvrir l'éducation: les nouvelles technologies et les REL comme sources innovantes d'enseignement et d'apprentissage pour tous». Cette communication définit un programme de l'Union dans le domaine des REL et reconnaît l'importance des REL dans une société de plus en plus numérique;

Le Parlement a salué cette communication, estimant que l'émergence d'un cadre européen pour le développement des REL pourrait permettre l'amélioration des systèmes éducatifs des États membres. Il a demandé de soutenir les actions tendant à **généraliser l'enseignement numérique**.

Le Parlement a invité établissements d'enseignement à **évaluer les avantages potentiels des REL et leur intégration éventuelle dans leurs systèmes éducatifs** respectifs en créant un environnement organisationnel dans lequel cette innovation est bien accueillie, intégrée, appliquée et encouragée. À cette fin les États membres et les régions, dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligente, devraient mettre en place des **pôles d'excellence d'innovation et de création** utilisant pleinement le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La résolution a également encouragé les établissements d'enseignement et de formation de tous les niveaux et de tous les États membres, ainsi que toute autre partie intéressée, à produire des REL dans leur propre langue afin **d'exploiter pleinement le potentiel de la technologie numérique et du multilinguisme**.

Compétences pour les enseignants et les apprenants : les députés ont souligné que les compétences et les connaissances numériques étaient essentielles pour les citoyens dans une société fondée sur l'information. Il est demandé aux États membres :

- **d'aider les enseignants à se perfectionner** professionnellement en proposant des programmes de cours modernes dans le cadre de leur formation initiale et en prévoyant une formation en cours d'emploi destinée à les doter des compétences nécessaires au déploiement de méthodes d'enseignement qui s'appuient sur le numérique ;
- **d'améliorer et d'approfondir les compétences numériques** en intégrant également le codage et la programmation dans leurs programmes de cours respectifs, afin de favoriser la concurrence économique et de doter les étudiants des compétences adaptées au futur marché de l'emploi.

La résolution a également souligné la nécessité :

- de mettre de toute urgence les **équipements techniques** les plus rapides et les meilleurs possibles ainsi que l'indispensable connectivité à large bande à la disposition de tous les apprenants ;
- de mettre en place des REL axées sur **les besoins des apprenants adultes** afin de garantir davantage de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie aux citoyens européens peu qualifiés.

La Commission est invitée à évaluer plus en détail l'incidence du matériel d'apprentissage numérique ou en ligne sur les performances d'apprentissage des apprenants en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire.

Élargissement de la portée des REL : le Parlement a insisté sur l'importance de **l'accès à l'enseignement, à la formation et aux équipements informatiques** pour tous les apprenants quel que soit leur âge, ainsi que pour les apprenants handicapés ou issus de milieux défavorisés, les jeunes qui, actuellement, ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) et les apprenants issus de régions éloignées.

Le Parlement a exprimé la crainte que **l'Union européenne risque de se retrouver à la traîne** derrière d'autres régions du monde, comme les États-Unis ou l'Asie, qui investissent massivement dans la recherche et le développement, dans les nouvelles technologies et les REL. C'est pourquoi l'Union devrait exploiter ses atouts en matière de diversité culturelle et linguistique et adapter les investissements dans le matériel d'apprentissage en ligne, y compris les REL, ainsi que dans les nouvelles technologies.

Les députés ont plaidé pour **une coopération renforcée** entre les établissements d'enseignement et de formation européens, ainsi qu'avec les organisations et les parties intéressées internationales, afin de faciliter une meilleure compréhension des nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des conséquences des TIC sur l'éducation. La mise en place de **plates-formes communes** devrait être encouragée.

Contribution des programmes de l'Union européenne : le Parlement a invité les États membres et les autorités locales et régionales à **utiliser les fonds disponibles** au titre des fonds structurels et d'investissement européens pour réduire la fracture numérique des territoires par l'amélioration des infrastructures et des réseaux et favoriser la formation aux TIC et à leur bonne utilisation, en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement, en particulier dans les régions rurales et éloignées.

Selon les députés, une utilisation intelligente et globale des fonds de l'Union requiert une **synergie entre les différents programmes et instruments**, y compris Erasmus+, Horizon 2020 et les Fonds structurels et d'investissement.

La Commission a été invitée à :

- organiser, une fois par an, une conférence européenne d'aménagement du territoire pour s'assurer que l'accès aux services TIC est possible pour tous les citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire de l'Union européenne ;
- encourager l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et entre les établissements d'enseignement, à partir des expériences et des projets existants.

Nouvelles techniques et ressources didactiques en libre accès

2013/2182(INI) - 25/03/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Cătălin Sorin IVAN (S&D, RO) sur les nouvelles technologies et les ressources éducatives libres.

Les ressources éducatives libres (REL) peuvent jouer **un rôle crucial afin de faciliter l'apprentissage tout au long de la vie** et de permettre l'amélioration de la qualité du contenu et de la répartition des prestataires d'enseignement formels et informels.

Parallèlement, un **système éducatif déficient numériquement** pourrait constituer un frein au développement des connaissances et des compétences des apprenants. D'ici 2020, l'on s'attend à ce que **90% des emplois** nécessitent des compétences numériques. D'ici 2015, il y aura dans l'Union européenne jusqu'à **900.000 emplois vacants** liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) non pourvus.

Le 25 septembre 2013, la Commission a publié une **Communication** intitulée «Ouvrir l'éducation: les nouvelles technologies et les REL comme sources innovantes d'enseignement et d'apprentissage pour tous». Cette communication définit un programme de l'Union dans le domaine des REL et reconnaît l'importance des REL dans une société de plus en plus numérique;

Les députés ont salué cette communication, estimant que **l'émergence d'un cadre européen** pour le développement des REL pourrait permettre l'amélioration des systèmes éducatifs des États membres.

Les **établissements d'enseignement** sont invités à évaluer plus en détail les avantages potentiels des REL et leur intégration éventuelle dans leurs systèmes éducatifs respectifs en créant un environnement organisationnel dans lequel cette innovation est bien accueillie, intégrée, appliquée et encouragée. A cette fin **les États membres et les régions**, dans le cadre des stratégies de spécialisation intelligente, devraient mettre en place des pôles d'excellence d'innovation et de création utilisant pleinement le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Compétences pour les enseignants et les apprenants : les députés ont souligné que les compétences et les connaissances numériques étaient essentielles pour les citoyens dans une société fondée sur l'information. Il est demandé aux États membres :

- **d'aider les enseignants à se perfectionner** professionnellement en proposant des programmes de cours modernes dans le cadre de leur formation initiale et en prévoyant une formation en cours d'emploi destinée à les doter des compétences nécessaires au déploiement de méthodes d'enseignement qui s'appuient sur le numérique ;
- **d'améliorer et d'approfondir les compétences numériques** en intégrant également le codage et la programmation dans leurs programmes de cours respectifs, afin de favoriser la concurrence économique et de doter les étudiants des compétences adaptées au futur marché de l'emploi.

Le rapport a également souligné la nécessité :

- de mettre de toute urgence **les équipements techniques** les plus rapides et les meilleurs possibles ainsi que l'indispensable connectivité à large bande à la disposition de tous les apprenants;
- de mettre en place des REL axées sur **les besoins des apprenants adultes** afin de garantir davantage de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie aux citoyens européens peu qualifiés.

La Commission est invitée à évaluer plus en détail l'incidence du matériel d'apprentissage numérique ou en ligne sur les performances d'apprentissage des apprenants en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire.

Élargissement de la portée des REL : les députés ont insisté sur l'importance de l'accès à l'enseignement, à la formation et aux équipements informatiques pour tous les apprenants quel que soit leur âge, ainsi que pour les apprenants handicapés ou issus de milieux défavorisés, les jeunes qui, actuellement, ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) et les apprenants issus de régions éloignées.

Le rapport note également que **l'Union européenne risque de se retrouver à la traîne** derrière d'autres régions du monde, comme les États-Unis ou l'Asie, qui investissent massivement dans la recherche et le développement, dans les nouvelles technologies et les REL. C'est pourquoi l'Union devrait exploiter ses atouts en matière de **diversité culturelle et linguistique** et adapter les investissements dans le matériel d'apprentissage en ligne, y compris les REL, ainsi que dans les nouvelles technologies.

Les députés ont plaidé pour **une coopération renforcée** entre les établissements d'enseignement et de formation européens, ainsi qu'avec les organisations et les parties intéressées internationales, afin de faciliter une meilleure compréhension des nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que des conséquences des TIC sur l'éducation. La mise en place de **plates-formes communes** devrait être encouragée.

Contribution des programmes de l'Union européenne : les députés ont invité les États membres et les autorités locales et régionales à **utiliser les fonds disponibles** au titre des fonds structurels et d'investissement européens pour réduire la fracture numérique des territoires par l'amélioration des infrastructures et des réseaux et favoriser la formation aux TIC et à leur bonne utilisation, en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement, en particulier dans les régions rurales et éloignées.

Selon les députés, une utilisation intelligente et globale des fonds de l'Union requiert une **synergie entre les différents programmes et instruments**, y compris Erasmus+, Horizon 2020 et les Fonds structurels et d'investissement.

La Commission est invitée à :

- organiser, une fois par an, une conférence européenne d'aménagement du territoire pour s'assurer que l'accès aux services TIC est possible pour tous les citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire de l'Union européenne;
- encourager l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et entre les établissements d'enseignement, à partir des expériences et des projets existants.